



INSTITUT SAINT JOSEPH

Ecole • Collège • Lycée • Enseignement supérieur

Etablissement privé sous contrat d'association avec l'Etat

Circulaire de rentrée – Classes de 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème}

Chers Parents,

Veuillez noter que l'établissement fermera ses portes le vendredi 12 juillet. La réouverture est fixée au lundi 26 août 2024.

Afin de vous permettre de préparer cette rentrée et de suivre vos enfants tout au long de l'année scolaire, ce courrier vous donne les indications de rentrée et les grandes lignes du fonctionnement du collège.

I - Déroulement

La rentrée des classes, pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} est fixée au :

MARDI 3 SEPTEMBRE 2024

- 09h00 à 11h00 pour les 5[°]
- 09h30 à 11h30 pour les 4[°]
- 10h00 à 12h00 pour les 3[°]

REPRISE DES COURS MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024.

II – L'organisation de l'établissement

Les locaux

L'**entrée** dans le collège se fait par le **portail** situé **rue Papon**.

Chaque élève doit présenter obligatoirement son carnet de correspondance et ouvrir son sac pour contrôle visuel.

Les cours du **collège** se déroulent intégralement dans le bâtiment **principal**.

Chaque classe dispose de sa propre salle de cours :

5^{ème} A : salle 205 (2^{ème} étage)

5^{ème} B : salle 306 (3^{ème} étage)

4^{ème} A : salle 302 (3^{ème} étage)

4^{ème} B : salle 303 (3^{ème} étage)

3^{ème} A : salle 312 (3^{ème} étage)

3^{ème} B : salle 313 (3^{ème} étage)

Les horaires

Matin	08h00 – 12h00	Récréation De 09h55 à 10h10
Après-midi	13h30 – 16h30	Récréation De 15h20 à 15h35

Nous attirons votre attention sur le respect de ces horaires.

Une **étude accompagnée** gratuite de 16h30 à 17h25 sera proposée à tout élève qui le souhaiterait.

Le **collège est ouvert et surveillé dès 7H45** le matin.

14 rue Barla – 06300 NICE

Tél : 04 92 00 47 47 – Fax : 04 93 89 15 59 – Site Internet : www.stjoseph-nice.com

Le personnel administratif et éducatif du second degré

Direction		
Chef d'établissement coordonnateur Chef d'établissement du 2 nd degré	M. DUBOIS-DARET	Bâtiment principal 1 ^{er} étage
Responsable pédagogique collège	Mme VASILE	Bâtiment principal 2 ^{ème} étage
Le personnel de vie scolaire		
CPE	M. LATREILLE	Bâtiment principal 1 ^{er} étage
Surveillants	Mme NICOLAS Mme GUEYE M. MALAUSSENE Mme VIVANCOS Mme YACOUBI	Bâtiment principal 1 ^{er} étage
Accueil – Comptabilité – Secrétariat		
Secrétariat - Accueil	Mme ALLIOT Mme NICOLAS	Bâtiment principal RDC
Secrétariat de direction	Mme SUSTRA	Bâtiment principal 1 ^{er} étage
Comptabilité	Mme BOSIO	Bâtiment principal 1 ^{er} étage
Pastorale		
Animateur Pastorale Scolaire	M. PIANA	Bâtiment principal 3 ^{ème} étage

III – La restauration

Tout élève qui mange à la cantine doit être en possession de sa carte (magnétique).
Toute carte perdue ou détériorée doit être immédiatement renouvelée au prix de 8 euros.
L'approvisionnement de la carte doit se faire au plus tard, dès qu'il ne reste plus que la valeur d'un repas (7 €).
Un roulement permet à toutes les classes de profiter d'un plus grand choix au niveau du self.
La restauration est assurée **à compter du jeudi 7 septembre**.

IV – Le suivi des élèves

Carnet de correspondance :

Moyen de communication constant avec les enseignants et la vie scolaire, nous vous invitons à le regarder fréquemment pour le signer régulièrement, et vérifier :

- Les annotations sur son travail et son comportement dans l'établissement faites par le professeur pour une réponse éventuelle.
- Il comporte le règlement intérieur qui constitue la loi commune de l'établissement et s'impose à tous. Nous vous demandons d'en prendre connaissance et de le signer.

ENT : Vous pourrez suivre la scolarité de votre enfant par l'intermédiaire d'une plateforme informatique : Ecole Directe. Elle vous permettra également de suivre les actualités de l'établissement et d'avoir accès à la messagerie.

Réunion parents professeurs : elle se tiendra le mardi 10 septembre 2024 à 17h30.

V – Les manuels scolaires

Ils sont fournis par l'établissement et doivent être rendus en bon état par les élèves en fin d'année scolaire. Le jour de la rentrée nous allons remettre aux élèves leurs manuels en échange d'un chèque de caution de 100€ établi à l'ordre de : **OGEC Saint Joseph** et portant au dos nom et classe de votre enfant. Ce chèque ne sera pas encaissé. Il sera rendu après restitution des manuels prêtés. Tout manuel perdu ou détérioré devra être remboursé avant récupération de la caution. A défaut, le chèque sera encaissé.

LE SECRETARIAT SERA OUVERT A PARTIR DU LUNDI 26 AOUT 2024

A tous, bonnes vacances et à bientôt pour une nouvelle année scolaire.

Le chef d'établissement,
Jean Pierre VELASCO

